

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Dufour

<https://www.cadre21.org/membres/6321d9275fea42a279f5cb15>

Date d'obtention : 2021-05-26 17:46:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Agir rapidement; On commence par rencontrer les jeunes concernés et les rassurer (personne qui signale et victime). Ensuite on remplit la grille d'évaluation pour découvrir le début, les intentions, la nature et l'étendu. Après, on vérifie les informations avec les jeunes impliqué (victime, témoins). Puis par la suite, si on considère les évènements malveillants ou criminels on contacte les policiers sans rencontrer l'instigateur et on lui confisque son téléphone qu'on remettra aussi aux policiers. S'il s'avère sembler un acte impulsif, on rencontre le jeune instigateur et on gère la situation avec le protocole déjà en place dans l'école. On lui demande d'effacer les photos sans regarder et on peut s'assurer ensuite que son appareil n'en contient plus. On communique avec tous les parents des jeunes impliqués. L'info peut être ensuite transmise aux policiers. Toujours préserver l'identité des jeunes en ne divulguant rien.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

J'en retiens qu'il est toujours très important de vérifier les informations en utilisant la grille. Cette grille nous sera très utile et nous accompagnera dans toutes nos interventions comme on peut le voir dans les mises en situation peu importe l'issue. Je trouve aussi que ça va nous donner une ligne de conduite toujours pareille dans tout les cas et avec toutes les personnes.

Je retiens aussi que tout n'entre pas dans notre mandat (personnel d'école) par exemple; dans la situation ou c'est un parent qui communique avec nous ou bien quand les policiers nous demande d'être mandataires.

La méthode de prise en charge permet à ce que ce soit rapide pour tout le monde et que ça limite les dégats.

Dans toute les situations présentées, il y avait des étapes très claires à suivre, personne ne peut se tromper en utilisant l'aide mémoire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Moi je trouve que c'est de confisquer le cellulaire. Les jeunes sont très collés à ceux-ci et je suis presque certaine qu'ils refuseront de nous le donner (personnel de l'école). Je suis presque certaine que nous aurons besoin de l'aide des policiers pour cette partie. Les parents nous mettent aussi parfois les bâtons dans les roues quant vient le temps d'intervenir auprès de leur progéniture. On nous demandera si nous avons réellement le droit de faire ça...

Peut être aussi que dans certains cas il sera délicat de déterminer si nous sommes en présence d'un acte impulsif ou malveillant, il sera peut être pas toujours facile de faire la distinction entre les deux.